

# Construire !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse



## Exister par l'action quotidienne

Syndiqué depuis 1995, j'ai commencé à militer en 1998 en acceptant un mandat au sein de la Commission DECLIC au CE.

M'intégrant à la section CFE-CGC du site de Mulhouse, année après année, je viens, grâce à la confiance que vous accordez à notre action, d'être élu Délégué du Personnel titulaire et j'ai pris en compte l'animation des élus CFE-CGC de cette instance.

Agé de 38 ans, sundgauvien de souche et de cœur, avec 17 ans d'ancienneté au sein de PSA, parents ayant été ou étant salariés « Peugeot », je mets mon attachement à l'Entreprise dans les premiers rangs de mes valeurs, après ma petite famille naturellement.

De par mon éducation, j'ai également toujours été engagé dans la vie associative et sociale de ma commune.

C'est pourquoi je ne pouvais pas imaginer être absent de la vie au travail et cette implication, pour ma part, passe forcément par un engagement syndical responsable et indépendant des partis ou de la Direction.

En tant qu'ETAM, il m'a semblé évident qu'une seule organisation pouvait être compétente pour parler des attentes, besoins, problèmes du personnel que l'on dit d'Encadrement.

Je suis aujourd'hui acteur et partie prenante de l'action syndicale. Je suis persuadé que l'action de la CFE-CGC remet l'Homme au cœur du développement industriel. L'Entreprise a besoin de ce contre-pouvoir pour assurer sa pérennité en associant un volet social indispensable.

Entre les pressions sur la charge de travail, les réductions d'effectifs, les réorganisations, j'ai voulu m'engager afin d'être acteur. Cette démarche doit permettre à faire entendre la voix des ETAM et Cadres afin que nous ne soyons pas les dindons de la farce.

La législation, les conventions collectives ou encore les accords donnent des droits, ne pas les défendre, ne pas les faire connaître, ne pas les utiliser c'est prendre le risque de les perdre. La représentation du personnel est indispensable car derrière les théories « toyotaines » managériales ou d'organisation, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérives. C'est pour cela, que je me suis engagé auprès des autres élus et mandatés CFE-CGC qui veillent au grain au plus près de vous car ils sont vos voisins de bureau !

Défendre mieux ce que l'on connaît bien, n'est pas un slogan de plus mais bien MA réalité et mon engagement.

L. Gautherat



### Editorial

**Laurent GAUTHERAT, pilote DP** 1

**Retour sur les élections de février -  
présentation de deux nouveaux élus** 2

**Un militant décoré  
Quelques brèves** 3

**GPEC ... tableau des mesures** 4/5

**le + syndical par le web** 6/7

## LA VIE DE LA SECTION

### LE MOT DU RESPONSABLE DE SECTION, MARTIAL PETITJEAN

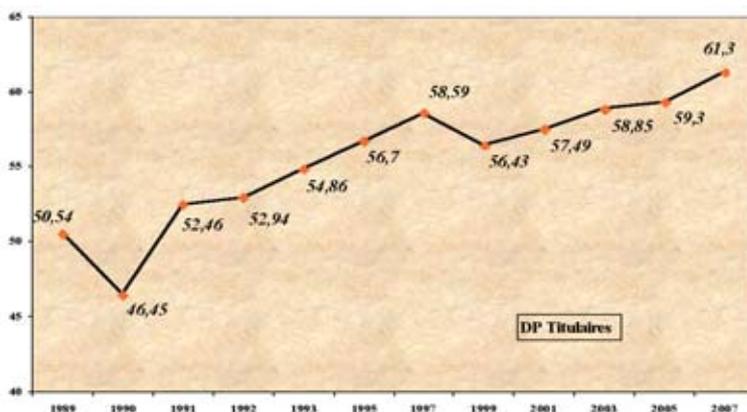
Malgré l'actualité chargée de ces dernières semaines, nous avons voulu revenir sur les élections professionnelles de février dernier.

Il m'a semblé important d'insister sur la vitalité de notre section syndicale.

A l'instar de toutes les unités du site, nous avons également vu partir en retraite des militants chevronnés. Grâce à leur travail de fond pour assurer la relève et la pérennité de la CFE CGC chez PSA Mulhouse, non seulement les militants sont toujours au rendez-vous mais nous améliorons notre position au sein de l'électorat des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> collèges.

L'ensemble des militants, par ma voix, tenait à vous remercier de cette confiance et nous ferons tout pour le mériter.

Le graphique ci contre montre bien qu'il s'agit d'une évolution qui dure depuis plus de 15 ans sans discontinuer et j'ai voulu par la présentation de 2 jeunes militants, Patricia BETTRAGER et Jérôme JAUSY démontrer ce dynamisme. D'autre part, nous vous informons



également sur la distinction qui a été remise à l'un de nos militants « historiques » parti à la retraite mais dont l'implication dans la vie de la société ne s'est jamais démentie.

Cette représentativité dont vous nous faites l'honneur nous l'utilisons pour mieux vous défendre parce que nous vous connaissons bien.

Martial PETITJEAN

### PATRICIA BETTRAGER



42 ans Améliorateur TAMO depuis 2 ans au montage de MULHOUSE.

Divorcée, 2 enfants.

Embauchée en 1998 comme opératrice en câblerie, j'ai rejoint l'unité de Mécanique en 2000 comme conducteur d'installation. En 2001, j'obtiens un CQPM qui me

permet d'être reconnu dans cette fonction. En 2005, une opportunité de carrière se présente en rejoignant la filière ETAM par le biais d'une formation de technicien analyste des modes opératoires (TAMO). Depuis, j'occupe un poste d'améliorateur au sein d'une cellule productivité au Montage.

Par la suite j'ai adhéré à la CFE CGC, le seul syndicat qui comprend et défend les intérêts des ETAMS et Cadres. Je souhaite connaître les droits et les devoirs de chaque salarié, afin d'aider les personnes qui le désirent. Je représente le syndicat à la commission logement.

### JÉRÔME JAUSY



25 ans, je suis RU au montage de Mulhouse.

Célibataire, sans enfants.

Formation :

BTS informatique de gestion  
Recruté en Juin 2004 en poste RU.

De Juin 2004 à Janvier 2006, RU Habillage porte de nuit puis de Janvier 2006 à

Septembre 2006, coordinateur APOQUA (mise en place sur le système 2) et d'Octobre 2006 à aujourd'hui, RU Habillage Caisse Système 2.

J'ai souhaité militer à la CFE CGC pour défendre les valeurs fondamentales des ETAM et Cadres dans un contexte actuel difficile. Tous les corps de métier sont touchés par l'augmentation de la charge de travail. Je m'intéresse davantage à la fonction RU qui ne cesse d'évoluer et pour laquelle l'avenir s'annonce chargé en événements. Pour moi, la CFE CGC reste le bon choix pour défendre ce que l'on connaît bien.

## LES MESURES DÉCRITES DANS L'ACCORD GPEC / LES AIDES

(retrouvez tous les textes et exprimez vous sur [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com))

MESURES PERMANENTES	<p><b>Mobilité au sein du groupe (locale et interrégionale)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congé de reclassement correspondant à la durée du préavis + 3 mois indemnisé à 100% pendant la durée du préavis et 65% au-delà.</li> <li>• Demande de mobilité à l'initiative du salarié, en accord avec le manager.</li> <li>• Mise en place d'une charte de mobilité</li> </ul>	<p><b>Aides à la mobilité interrégionale avec changement de résidence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide du service logement pour la recherche.</li> <li>• Indemnisation des frais de changement de domicile, prise en charge des frais de déménagement et des frais d'installation.</li> <li>• Prime d'incitation à la mobilité en fonction de sa situation de famille, de son lieu de résidence et de sa catégorie professionnelle.</li> <li>• Barèmes sur site NET RH.</li> </ul>	<p><b>Aides à la mobilité locale dans un établissement proche de celui d'origine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'achat d'un véhicule et prise en charge du surcoût de crédit, plafonné.</li> <li>• Prime de 2 000 € en cas de mutation si l'allongement du trajet domicile lieu de travail est d'au moins 15 km ou 30 minutes à l'aller comme au retour.</li> <li>• L'aide au conjoint : assistance pour la recherche d'emploi.</li> <li>• Barèmes sur site NET RH.</li> </ul>	
	<p><b>Mobilité temporaire interne entre établissements</b> Prêt de personnel interne dans les établissements du groupe pour une durée limitée ente 1 et 6 mois renouvelable 2 fois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volontariat avec ordre de mission, durée et détermination du mode de transport.</li> <li>• Modes de transport les mieux adaptés à la mission.</li> <li>• Indemnisation des frais de déplacements et de la contrainte d'éloignement pour chaque jour travaillé sur le site de détachement.</li> <li>• Indemnisation des frais de transport sur place entre le domicile et le lieu de travail.</li> <li>• Barèmes sur site NET RH.</li> </ul>		
	<p><b>Détachements temporaires entre filiales du Groupe ou auprès des partenaires extérieurs</b> Avec avenant au contrat de travail signé entre le salarié et l'entreprise. Possibilité de mutation concertée ou signature d'un nouveau contrat de travail avec rupture du contrat précédent et indemnité conventionnelle de licenciement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mêmes mesures d'indemnisation des frais de transport et de séjour que pour les prêts temporaires de personnel PCA.</li> <li>• Primes d'éloignement pour les déplacements professionnels de longue durée dans le cas de non retour possible au domicile le soir ou le week-end ou les jours fériés.</li> </ul>		
MESURES CONJONCTURELLES si sureffectifs avéré après CCE	<p><b>Aide au passage temporaire à temps partiel</b> Passage à temps partiel sur 2 années (pouvant aller jusqu'à 3 années) aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir 5 années d'ancienneté.</li> <li>• Avoir un contrat de travail à temps plein ou à 80% dans les 12 mois précédent l'adhésion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime mensuelle de 5% du salaire brut en cas de passage à 80% pendant 2 ans.</li> <li>• Prime mensuelle de 10% du salaire brut en cas de passage à 50% pendant 2 ans.</li> <li>• <b>Prise en charge par l'entreprise du maintien des cotisations vieillesse et complémentaires ARRCO et AGIRC (part employeur et part salarié) sur la base du temps de travail du salarié avant son adhésion au dispositif.</b></li> <li>• Accord entreprise nécessaire</li> </ul>		
	<p><b>Temps partiel fin de carrière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction partielle au cours des 2 années précédant la liquidation de la retraite.</li> <li>• Avoir plus de 58 ans ou pouvoir bénéficier dans les deux ans d'une retraite dispositif « carrières longues ».</li> <li>• Avoir 5 années d'ancienneté.</li> <li>• Avoir un contrat de travail à temps plein dans les 12 mois précédent l'adhésion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime mensuelle de 5% du salaire brut en cas de passage à 80% pendant 2 ans.</li> <li>• Prime mensuelle de 10% du salaire brut en cas de passage à 50% pendant 2 ans.</li> <li>• <b>Prise en charge par l'entreprise du maintien des cotisations vieillesse et complémentaires ARRCO et AGIRC (part employeur et part salarié) sur la base du temps de travail du salarié avant son adhésion au dispositif.</b></li> <li>• <b>Maintien du régime de retraite supplémentaire PSA sur la base d'un salaire reconstitué à taux plein. L'employeur prend en charge le complément de cotisations (part salarié et part employeur).</b></li> <li>• Accord entreprise nécessaire</li> </ul>		
	<p><b>Aide au congé longue durée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congé maxi de 3 ans, le contrat de travail suspendu.</li> <li>• Au retour : emploi précédent ou similaire et rémunération équivalente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de l'ancienneté et des avantages pendant la période du congé.</li> <li>• Indemnité de 2 mois de salaire pour un congé de 2 ans et de 3 mois pour un congé de 3 ans.</li> </ul>		
	<p><b>Aides au projet personnel, à la création ou la reprise d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir moins de 59 ans à la date de sortie des effectifs.</li> <li>• Avoir un projet professionnel (nouveau contrat de travail, création d'entreprise...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnité Conventionnelle de Licenciement + indemnité complémentaire d'incitation de 3 mois. <b>Le cumul de ces 2 indemnités ne peut pas dépasser 24 mois de salaire et ne peut pas être inférieur à 6 mois.</b></li> <li>• <b>Indemnité forfaitaire destinée à compenser la perte des droits à la retraite supplémentaire Peugeot (IRP article 2 bis), évaluée forfaitairement comme égale au capital constitutif initial revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de rupture.</b></li> <li>• Choix pour le salarié de conserver son compte individuel de retraite à cotisations définies ou de demander le transfert de son compte vers un régime de même type ou plan d'épargne populaire souscrit à titre individuel. Possibilité de conserver le PERE. Déblocage anticipé de l'Épargne salariale.</li> <li>• Prêt remboursable à taux 0. Achat aidé d'un véhicule.</li> </ul>		
	<p><b>Aides au reclassement et à la reconversion externe</b> Avoir moins de 59 ans à la date de sortie des effectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Congé de reclassement correspondant à la durée du préavis + 3 mois (5 mois pour les plus de 50 ans) indemnisé à 100% pendant la durée du préavis et 65% au-delà.</li> <li>• Indemnité Conventionnelle de Licenciement + indemnité complémentaire d'incitation de 3 mois.</li> <li>• <b>Capital initial et épargne salariale comme ci-dessus (aide aux projets personnels).</b></li> </ul>		
	<p><b>Aide au retour au pays</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnité incitative en complément de l'ICL. L'indemnité totale ne peut pas être inférieure à 15 mois et supérieure 24 mois de salaire.</li> </ul>		
	<p><b>Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) majorée de 3 mois de salaire sans distinction de catégorie socio-professionnelle, soumise au régime fiscal et social en vigueur, dans le cadre du plan d'adaptation des effectifs.</li> </ul>		

## QUELQUES BRÈVES

### JEAN-PAUL WERNER

Technicien au sein de la Direction Qualité, avec un passage chez les Agents d'Etude du Temps (AET), a quitté Mulhouse en 2004, après 40 années passées dans le site de la Hardt, dans le cadre du plan CASA. Fidèle adhérent de la CFE CGC depuis 1978, Jean-Paul avait été élu Délégué du Personnel, avec une période particulièrement difficile pour tout militant : le conflit chez Automobiles Peugeot, qui secoua la Société et marqua l'histoire du CPM en 1989. Notre collègue vient d'être promu Officier dans l'Ordre National du Mérite, après sa promotion au grade de chevalier en 1992. Président de l'association des s/officiers de réserve, longtemps Adjoint du Commandant de la base aérienne de Colmar - Meyenheim, Jean-Paul a pris du recul avec cette activité très prenante, tout en restant très impliqué dans la vie associative : ACSPCM, Décorés du travail et Amicale des retraités du site, Association des réservistes... Au nom de la section syndicale CFE CGC du



site, François DESAGA, chargé du suivi et de l'animation des adhérents retraités, ainsi que Maurice SCHNOEBELEN, Président du Syndicat de la Métallurgie d'Alsace et des Vosges, ont chaleureusement félicité Jean-Paul pour sa promotion et son dévouement de tous les instants.

### AGIRC ET CFE-CGC : UNE HISTOIRE COMMUNE

La CFE-CGC est née il y a 63 ans, l'AGIRC, il y a 60 ans. La CGC, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, est à l'origine de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC), motivant sa création par la défense des intérêts du personnel cadre, agent de maîtrise et VRP dans un « régime autonome de retraites ». C'est avec cet objectif qu'elle signe la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres, le 14 mars 1947. Par son exemple, l'ensemble des salariés bénéficieront, en 1957, d'un régime de retraite complémentaire similaire, l'Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO). Ces deux régimes sont la matérialisation d'un véritable pacte social entre les générations, fondé sur la répartition. Pendant soixante années, ce principe a démontré sa viabilité, entretenue par des partenaires sociaux

responsables et soucieux d'une gestion saine. C'est ce même souci de responsabilité qui anime aujourd'hui la CFE-CGC, alors que les perspectives des retraites, tant générale que complémentaire, sont brouillées par les incertitudes d'origines politiques, économiques et démographiques : le nombre de retraités directs de l'AGIRC devrait passer de près de 1,5 million aujourd'hui à près de 3 millions en 2025. Bernard Van Craeynest, président de la CFE-CGC, est convaincu que l'avenir du régime de retraite de l'encadrement peut être adapté tout en sauvegardant ce pacte social qui lie les générations. Et parce que l'AGIRC est indissociable de la notion même de personnel d'encadrement, la CFE-CGC entend continuer à en être le premier acteur de sa pérennité.



### RÉPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES : LA CFE-CGC NE SIGNE PAS

« Un plat de lentilles », voilà ce pour quoi certains ont signé l'accord santé au travail proposé par le MEDEF ! Le 12 mars 2007 a été pour les partenaires sociaux une partie de cache-cache, de salle en salle, de réunion en réunion, pour gagner du temps et, malgré quelques petits progrès, sans bouger la ligne de front définie par le camp patronal. La CFE-CGC refuse ce texte qui ne tient pas compte des salaires dans leur intégralité pour l'indemnisation des personnes en accident du travail. Les cadres sont les grands perdants de ce système d'indemnisation qui s'appuie sur un salaire plafonné, qui divise par deux l'indemnisation, qui révisé l'indemnité au bout de quelques années en la diminuant et en ne tenant compte que de la capacité de maintenir un travail, n'importe quel travail !

La CFE-CGC refuse qu'un professionnel qui a un accident du travail soit considéré comme guéri dès lors qu'il a un emploi quel qu'il soit. L'ingénieur reconverti en gardien de parking, c'est peut être bon pour le MEDEF, mais pas pour la CFE-CGC.

La CFE-CGC refuse de laisser les instances de prévention à la seule main des employeurs et réclame fermement une gestion paritaire : la santé engagée et perdue au travail le vaut bien.

Ces demandes légitimes n'ayant pas été prises en compte, la CFE-CGC, soucieuse de la santé des cadres et de l'encadrement, a refusé le texte et a manifesté son étonnement devant la signature de certains !

## LE + SYNDICAL PAR LE WEB

**POUR LA CFE-CGC, LE + SYNDICAL, C'EST TOUJOURS PLUS DE SERVICES POUR VOUS !**

La Section vous présente ses Partenaires :



Est une filiale du GROUPE TERTIO, propriétaire de la 1<sup>ère</sup> radio privée alsacienne DREYECKLAND, de RADIO AZUR en région PACA, ainsi que de diverses autres structures. La fréquence RTL2 active en Alsace ainsi que la plateforme RTL2 et FUN RADIO de Belfort appartiennent également au GROUPE TERTIO.

**Construire**

Avec notre Partenaire **Tertio** des Voyages, des Croisières à Tarifs préférentiels pour nos Adhérents :

Et n'oubliez pas qu'avec notre Partenaire Tertio Voyages vous pouvez, sur notre site Internet, Construire et réserver directement votre Croisière (et profiter de nombreux avantages). La "Bonne Adresse" est ici :

**Actualisation :** Des réductions de 50 à 100€ par personne sur le catalogue **BARCELONA ETZ 2007**. Des Croisières à tarifs spéciaux, 1 payant, 1 gratuit, avec ASC, BUSCA.

Voies Collaboratrices	Destinations	Départ	Nuit	Fréq.	Nat.	Mail	Tél	Value	Commentaires
SEP DOMINICAINES	Hôtel 3*** - All Swatches	28/03/2007	7	1149	37		0499732910	Des	Taxes aéroport et de sécurité inclus
Espace Méditerranée	TUNISQUE - Hôtel 5****	24/03/2007	7	978	47		0499732910	Des	
Peugeot Méditerranée	Croisière Méditerranée - Costa Fortuna	27/03/2007	5	489	14		0499732910	Des	Moins d'une réduction de plus de 50€, plus d'avantage 100% de réduction sur soin de beauté en bord de mer, sur forfait spa
Des Sites utiles	Mexique - Hôtel 3*** - All Swatches	28/03/2007	7	1199	41		0499732910	Des	Taxes aéroport et de sécurité incluses

**TERTIO VOYAGES OFFRE AUX ADHÉRENTS DES VOYAGES À TARIFS PROMOTIONNELS :**

- En dernières minutes ou en planifiant à long terme ;
- Durant les vacances scolaires ou toutes autres périodes de l'année.

Nos adhérents reçoivent l'information « en temps réel » directement dans leur boîte à lettre électronique et peuvent consulter le détail des nombreuses offres sur la page voyages. (Accessible depuis la page d'accueil de notre Site Internet [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com))



Toujours avec **Tertio VOYAGES** nos Adhérents, amateurs de croisières, détiennent encore une fois «la bonne adresse» :

**[www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)**

- Possibilité de choisir et de réserver en ligne votre Croisières.
- Bénéficier des "tarifs PRIMA" (réductions jusqu'à plus de 50%)
- De "Gratuité enfants".
- 25% de réduction sur les soins de beauté et bien-être durant les escales
- 20% de réduction sur les forfaits vins et eaux minérales "Classico" et "Spéciale",
  - les consommations minibar en cabine,
  - les petits déjeuners spéciaux servis en cabine (option payante proposée sur certains navires),
  - le service de blanchisserie,
  - Et également, une priorité sur le choix de vos places et de vos horaires de service au restaurant du bord (réservation à bord, dans la mesure des disponibilités)...

**Construire**

Avec **Tertio** et **Costa**, 2008 c'est aujourd'hui !

Pour les Adhérents, et :

Grâce à **TERTIO VOYAGES** et **COSTA CROISIÈRES**, profitez de :

- réductions jusqu'à plus de 50%.
- 25% de réduction sur les soins de beauté et bien-être durant les escales
- 20% de réduction sur les forfaits vins et eaux minérales "Classico" et "Spéciale",
  - les consommations minibar en cabine,
  - les petits déjeuners spéciaux servis en cabine (option payante proposée sur certains navires),
  - le service de blanchisserie,
  - Et également, une priorité sur le choix de vos places et de vos horaires de service au restaurant du bord (réservation à bord, dans la mesure des disponibilités)...

En plus des offres "dernières minutes" profitez de superbes offres "première minutes" avec les **TARIF PRIMA**

Offres spéciales - les prix sont en euros, taxes portuaires incluses

La Flotte Vela	A partir de :	Offre
Costa Fortuna de Marseille 7 Aires, 20062002	1.000 à 800 €	PRIMA
Capitales de la Méditerranée Costa Magica de Capodriague 7 Aires, 20062002	1.000 à 300 €	PRIMA
Filles Méditerranée Costa Fortuna de Savone	1.000 à 700 €	PRIMA

## LE + SYNDICAL PAR LE WEB

**POUR LA CFE-CGC, LE + SYNDICAL,  
C'EST TOUJOURS PLUS DE SERVICES POUR VOUS !**



Votre interlocuteur, Ali BOUAOUINA, chargé du développement GROUPES de TERTIO VOYAGES, est à votre entière disposition pour vous faire profiter de son expérience de plus de 30 ans au service des clients groupes (CE ; associations ; amicales et autres collectivités). Il saura mettre tout son professionnalisme et sa disponibilité à votre service pour l'élaboration de l'un de vos prochains voyages afin de vous faire apprécier la qualité de nos prestations calculée au plus juste.

**N'hésitez pas à le contacter : Ali BOUAOUINA : 06 99 73 29 10 (24h/24 . 7j/7)**



Depuis de nombreuses années, la CFE-CGC a un partenariat privilégié avec la CPM, pour tous les Salariés PSA :

- Présente depuis 1921 à Mulhouse et spécialisée dans la couverture maladie, elle œuvre au sein de la Mutualité Française, fidèle à l'éthique et aux valeurs du mouvement mutualiste.
- Son domaine d'activité est la couverture maladie et la prévoyance (décès, indemnités journalières et retraite), mais également l'épargne.
- Ses bénéficiaires sont au nombre de 7000 pour le régime maladie obligatoire des professions indépendantes (commerçants, artisans, etc... ) et de près de 25000 pour le régime santé complémentaire (toutes catégories professionnelles ). La CPM est fortement implantés dans l'Est de la France, mais son activité s'étend sur tout le territoire national. Une équipe de professionnels est à votre disposition pour tout conseil personnalisé.
- Vous êtes salarié PSA et vous souhaitez connaître les Prestations qui ont été négociées pour vous avec la CFE-CGC ?
  - Rendez vous ici : [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)
  - Suivre « Nos Partenaires » ou la rubrique « Services Adhérents ».
  - Vous trouverez en ligne :
    - le détail des 3 contrats qui vous sont proposés.
    - Un formulaire de demande de renseignement.

### Vos interlocuteurs privilégiés pour la CPM :

David ZISS au 03 89 45 98 87  
dz@cpm-mutuelsante.com

Frédéric MEYER au 03 89 45 98 84  
fm@cpm-mutuelsante.com

**Caisse de Prévoyance Mulhousienne  
45, rue de la Sinne  
68053 Mulhouse Cedex 1**



**CPM**  
**CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE**

Siège: 45 rue de la Sinne - B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX  
Tél. 03.89.45.44.14 - Fax : 03 89 46 44 72

Internet : [www.cpm-mutuelsante.com](http://www.cpm-mutuelsante.com)

Retrouvez notre partenaire,  
la Caisse de Prévoyance  
Mulhousienne,  
sur notre site internet :  
[www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)



**MUTUALITÉ FRANÇAISE**

**UNE COUVERTURE SANTE AVEC DES PROPOSITIONS ADAPTEES A VOTRE SITUATION**

**TARIF SPECIAL JEUNES – 30 ANS A PARTIR DE 8,50 € / mois**

**TARIFS INDIVIDUELS**

**TARIFS FAMILLES**

consultez notre équipe de conseillers, Frédéric MEYER au 03 89 45 44 14,  
03 89 45 98 89 ou 03 89 45 98 84 et David ZISS au 03 89 45 98 87

**UN CADEAU OFFERT POUR TOUT PARRAINAGE**

**TARIFS SPECIFIQUES  
SALARIES PEUGEOT**



Coupon à retourner au siège

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone/fax : ..... e-mail : .....

Je suis intéressé par la Mutuelle : SANTE – PREVOYANCE – DECES – AUTONOMIE/DEPENDANCE – PRET IMMOBILIER... OU AUTRE LIVRET EPARGNE

**Avec la CFE-CGC,**

**vos intérêts sont  
pris en compte !**



**Nous pouvons dans  
tous les domaines sociaux  
vous apporter conseils et assistance.**

**N'hésitez-plus, contactez un militant  
CFE-CGC et adhérez.**

***Pensez à vous, et  
rejoignez-nous !***

**Bulletin d'Adhésion  
Pour adhérer, comment faire ?**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Unité ou Service : .....

Téléphone : .....

Votre catégorie professionnelle : .....

**A retourner à :**  
**Section Syndicale C.F.E. - CGC**  
PSA Peugeot Citroën  
Site de Mulhouse

Tél. **03 89 09 35 64** - Fax **03 89 09 34 88**  
Site internet : [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)  
E-mail : [mulhouse@cfecgc-peugeot.com](mailto:mulhouse@cfecgc-peugeot.com)

**NOUS VOUS  
CONTACTERONS**

**Section Syndicale C.F.E. - CGC  
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse**

**Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88**  
Site internet : [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)  
E-mail : [mulhouse@cfecgc-peugeot.com](mailto:mulhouse@cfecgc-peugeot.com)

**Responsable de publication :** Martial PETITJEAN - **Rédacteur en chef :** Michel SEGURA  
**Comité de Rédaction :** Bernard BIGOURD, François DESAGA, Laurent GAUTHERAT, Martial PETITJEAN,  
Patrick RUMMELHART, Maurice SCHNOEBELEN, Michel SEGURA  
conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : [publi.h@wanadoo.fr](mailto:publi.h@wanadoo.fr)